



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Publication immédiate

Budget du Québec : Rigueur et responsabilité à l'égard de qui?

Québec, le 26 mars 2015 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) est extrêmement déçue par le budget déposé aujourd'hui par le gouvernement Couillard. « Non seulement le budget ne contient aucune mesure pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans les programmes sociaux, mais les 840 000 personnes (dont près de 50 000 familles monoparentales) qui n'ont pas de revenu suffisant pour couvrir leurs besoins les plus élémentaires ne verront pas leur situation s'améliorer ! », s'indigne Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

De plus, à l'instar du Collectif pour un Québec sans pauvreté, la FAFMRQ s'indigne que les propositions de modification au règlement d'aide sociale soient comptabilisées dans le budget alors que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soulignait qu'il n'avait pas encore arrêté son choix. De plus, les 280 millions \$ en taxes et tarifs refilés aux contribuables : hausse des tarifs d'électricité, hausse des tarifs des services de garde, etc. Elles vont avoir des impacts majeurs sur les familles à faibles revenus, notamment les familles monoparentales. Bien que plusieurs familles à faibles revenus ne paient par d'impôt, elles sont les plus frappées proportionnellement par ces taxes à la consommation. Les tarifs d'Hydro-Québec continuent d'augmenter de façon considérable. Or, comme on le sait, ce sont les familles à faibles revenus qui sont les plus durement touchées par ces hausses puisque ce sont elles qui habitent les logements les moins bien isolés.

Alors, que le gouvernement a fait le choix d'accorder 22 millions de dollars à la Fondation du Dr Julien pour les cinq prochaines années, portant ainsi le réseau à 42 centres de pédiatrie, le budget ne contient aucune augmentation ni indexation du financement pour les 280 organismes communautaires Famille implantés dans toutes les régions du Québec. Avec une moyenne de financement annuel de 65 000 \$, les associations membres de la FAFMRQ (qui reçoivent leur financement du ministère de la Famille) doivent répondre aux besoins de plus en plus complexes des familles qui les fréquentent. Ils sont loin derrière leurs homologues du secteur de la santé et des services sociaux qui, pour leur part, avoisinent les 130 000 \$ par année.

Nous déplorons également le report en janvier 2016 de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique qui devait être effective au 1^{er} juin 2015, alors que le coût ne représente que 6 millions. Cela fait plus de 30 ans qu'il y a absence d'arrimage des seuils d'admissibilité à l'Aide juridique avec le salaire minimum. Plusieurs familles monoparentales représentent une clientèle importante à l'aide juridique.

Bien que nous saluons l'abolition de la taxe santé, souvent réclamé par les groupes sociaux, nous déplorons toutefois qu'elle ne soit applicable qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les familles à faibles revenus. Les compressions exigées dans tous les ministères et particulièrement en santé et en éducation vont continuer à avoir des impacts majeurs sur les conditions de vie des familles. En plus, de 40% de coupures au Secrétariat à la condition féminine. En fait, dans ce budget, il n'y a aucune rigueur et responsabilité à l'égard des plus démunis.

– 30 –

SOURCE : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Renseignements : Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, cel. (514) 710-6661